

HABILITATION ÉLECTRIQUE

Formation initiale du personnel électricien pour travaux en BT

B0 - B1(V) - B2(V) - B2(V) Essai - H0(V)

Objectifs : Réaliser en sécurité des travaux d'ordre électrique en BT et/ou en assurer la direction suivant les exigences de la norme NF C 18-510 :

1. Savoir énoncer les effets des dangers électriques.
2. Citer les travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
3. Identifier les niveaux d'habilitation et leurs limites.
4. Énoncer les prescriptions d'exécution de travaux.
5. Nommer les documents applicables.
6. Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.

Remarque : Elle peut être complétée par une journée nommée HABEL 310 pour la HTA.

Public concerné : Electriciens devant assurer l'exécution ou la direction de travaux en BT.

Prérequis : Savoir lire, écrire et parler le français (*formation adaptée possible sous condition*).
Avoir des connaissances de base en électricité et les compétences professionnelles correspondant aux tâches à réaliser.

La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés

Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation. Un test théorique participera à cette vérification.

Durée : 2 jours en continu (14 heures).

Pédagogie : La progression pédagogique s'appuie sur les exposés d'un module commun et d'un module propre à l'habilitation recherchée. La formation comprend une partie théorique et une partie pratique.

Cette formation est réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

30 % du temps est consacré à la pratique, à la mise en situation et à l'évaluation.

Évaluation des acquis : Évaluation théorique et pratique

Outils pédagogiques : Salle de cours équipée, vidéoprojecteur, écran.
Plateau d'équipements techniques pour mise en situation.

Accessibilité : En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

Dotation du stagiaire : Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée au verso.**

Documents de fin de formation : Attestation de formation et avis après formation

Lieu : CACHAN (94), DARDILLY (69), PONT-DU-CHÂTEAU (63) ou tout autre lieu sur demande et sous condition.

CONTENU DU STAGE

MODULE COMMUN

- 1 – Règlementation et textes
- 2 – Dangers d'origine électrique
- 3 – Conditions d'habilitation
- 4 – Prescriptions associées aux zones de travail
- 5 – Principes généraux de prévention

MODULE PROPRE A L'HABILITATION

- 1 – Rôles des différents acteurs
- 2 – Niveaux d'habilitation et leurs limites
- 3 – Prescriptions d'exécution d'un travail
- 4 – Documents à échanger
- 5 – Opérations spécifiques aux essais
- 6 – Opérations particulières
- 7 – Applications pratiques

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Néant

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail adaptés aux risques électriques.
- Paire de chaussures de sécurité adaptée aux risques électriques.
- Casque d'électricien avec jugulaire (NF EN 397) et équipement de protection oculaire et faciale (NF EN 166).
- Paire de gants composites (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0).

OU

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0).

+

- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (à la taille du stagiaire, NF EN 388).